



DATE DE CONVOCATION :
21/3/2024

DATE D’AFFICHAGE
Convocation : 21/3/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 13
VOTANTS : 19

L’an deux mil vingt-quatre,
Le Trois Avril à 20 HEURES, le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M.
BEZOT, Maire

Etaient présents :

Ms LOUIS, ARMANGE, DARMON, MAYENS, FRANCOIS, BALANGER,
Mmes SAINTEN-BOURGUIGNON, LAUBRETON, DAUPELOUP, ALMEIDA,
CIQUERA, BOYER
Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Mme DEVIN-COLLGON a donné pouvoir à Mme SAINTEN-BOURGUIGNON
Mme LEBARS-DURIEUPEYROU a donné pouvoir à M. MAYENS
M. PIVAIN a donné pouvoir à M. FRANCOIS
M. HANOWER a donné pouvoir à M. BALANGER
Mme VINIT a donné pouvoir à Mme BOYER
Mme CHARLES a donné pouvoir à Mme DAUPELOUP jusqu’à son arrivée.

**M. MAYENS a été désigné Secrétaire de séance et Président de séance
pour les votes des comptes administratifs.**

Délibération N°3 Budget Principal – Affectation du Résultat

Délibération N° 3

OBJET- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,
VU le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal de la commune approuvé précédemment,
VU l'avis de la commission Finances réunie les 9 et 18 mars 2024,

CONSIDERANT que les comptes de l'exercice 2023 – budget de la commune - s'arrêtent ainsi qu'il suit :

- solde d'exécution de la section d'investissement :	727 333.55 €
- excédent de la section de fonctionnement :	726 044.76 €

que la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépense pour un montant de	847 473.98 €
- en recette pour un montant de	165 000.00 €
SOIT un solde de reste à réaliser de :	-682 473.98 €

Le solde d'exécution de la section d'investissement est positif. Le solde des restes à réaliser est négatif de – 682 473.98€.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du Budget de la commune de l'exercice 2023 d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser soit 682 473.98 €, d'autre part en report de fonctionnement soit 43 570.78 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (19 voix POUR),

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2023 du budget de la commune de la façon suivante :

- compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés :	682 473.98 €
- ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté :	43 570.78 €

Fait et délibéré à Varennes-Jarcy, le 3 avril 2024.
Pour extrait certifié conforme au registre.



Le Maire

Bruno BEZOT